



REPUBLIQUE FRANCAISE

A R R E T E
CONCERNANT LE STATIONNEMENT
QUAI DE GOSPORT A L'OCCASION DU CHALLENGE
DES ENTREPRISES POITOU-CHARENTES
DU 02 AU 10 MAI 2006

JCB/CB
APM 06/0325

Le Maire de la Ville de ROYAN,

Vu les articles L 2122-28 et L 2211-1 et suivants du Code
Général des Collectivités Territoriales,

Vu la demande présentée par Monsieur PRUDENCIO Jean-Bernard
(Président des Régates de ROYAN), Port de Plaisance - 17200
ROYAN, en date du 03 mars 2006,

Considérant la nécessité d'assurer la sécurité et le bon
déroulement lors de l'implantation du Village Quai de
Gosport,

A R R E T E

ARTICLE 1 : Le Club de Voile des Régates de Royan est autorisé à
organiser « le Challenge des Entreprises Poitou-Charentes » Quai de
Gosport du 06 au 08 mai 2006.

ARTICLE 2 : Le stationnement sera interdit Quai de Gosport du 02 mai à
minuit au 10 mai 2006 à minuit (voir plans joints).

ARTICLE 3 : La signalisation et le barriérage seront mis en place et
maintenus par les services techniques de la ville.

ARTICLE 4 : Tout véhicule en infraction aux présentes dispositions
sera poursuivi conformément aux textes et règlements en vigueur.

ARTICLE 5 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie,
Monsieur le Commissaire Principal de Police, Monsieur le Commandant de
la Communauté de Brigade de Gendarmerie et Tous Agents de la Force
Publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du
présent arrêté.

Fait à ROYAN, le 04 avril 2006

Certifié exécutoire
En vertu de l'article L.2131-3
du Code Général des Collectivités
Territoriales
le 7 avril 2006

Pour le Maire,
Le Premier Adjoint,
H. LE GUEUT